

Entamer une Comptabilité Carbone Analytique

- [Nomination de l'équipe du projet](#)
- [Identification des objectifs de la démarche et choix du projet](#)
- [Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes](#)
- [Les étapes de la démarche](#)

Nomination de l'équipe du projet



Une démarche de Bilan Carbone® doit être soutenue par la direction de l'organisation à travers la désignation d'un sponsor. Le projet doit être mené par un chef de projet interne, employé de l'organisation et nommé par la direction. Le chef de projet n'est pas la même personne que le sponsor. Il est aussi assisté par des contributeurs appartenant aux équipes internes et ayant accès à des données nécessaires au calcul du Bilan Carbone. L'équipe peut également être accompagnée par un bureau d'études.

Le bureau d'études ou le chef de projet aura la responsabilité de la méthode et de la vérification des résultats. Le chef de projet a la responsabilité d'assurer la fourniture des données par les contributeurs. Il n'a généralement pas accès lui-même à l'ensemble des données. Il est le « chef d'orchestre » du projet et assure la coordination des contributeurs. Ces derniers lui confient des jeux de données, directement ou par la voie d'un outil intermédiaire. Les contributeurs ont à leur charge la fourniture des données spécifiques à leur cœur de métier. Enfin, le sponsor est responsable du projet, il assure le portage « politique » interne à l'organisation du projet

Le chef de projet doit être activement soutenu par un contributeur actif membre de la DAF de l'organisation, ou en être lui-même directement issu. Les projets les plus efficaces sont souvent ceux dont le chef de projet est lui-même Directeur Administratif et Financier ou Contrôleur de gestion, car la « logique » et les processus d'une démarche en Comptabilité Carbone Analytique leur est familière. Par ailleurs, avoir un interlocuteur issu de la DAF au cœur du projet, souvent direction stratégique donc écoutée dans l'organisation, positionne favorablement le projet en vue de la définition et de la mise en œuvre du plan de transition.

L'accompagnement par un bureau d'études compétent en matière de Comptabilité Carbone Analytique est fortement conseillé au premier exercice afin de mettre en place et de comprendre la démarche. Le chef de projet doit également être formé à la démarche.

Dans le cadre d'une démarche de Comptabilité Carbone Analytique, il est recommandé d'établir les rôles et responsabilités des parties prenantes du projet dans une matrice de type « RASCI », partagée et validée tant en interne de l'organisation que par le prestataire accompagnant l'organisation, le cas échéant.

Identification des objectifs de la démarche et choix du projet



L'organisation doit définir et justifier ses objectifs : la réalisation d'une démarche Comptabilité Carbone Analytique peut être motivée par une demande des parties prenantes (fournisseur, client, salarié...), une obligation réglementaire de quantification des émissions de GES, ou par une volonté d'engagement dans la lutte contre les changements climatiques.

Une Comptabilité Carbone Analytique peut être réalisée en interne en réunissant une équipe autour d'un chef de projet, lui-même formé à la méthode.

L'organisation peut également demander l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé, formé à la méthodologie sélectionnée (Comptabilité Carbone Analytique), et aidera à la réalisation de la démarche si l'organisation n'a pas toutes les compétences nécessaires en interne.

Un outil peut également être nécessaire pour atteindre les objectifs de l'organisation, en particulier pour des organisations complexes et / ou ayant l'ambition de suivre ses objectifs de réduction d'émissions de GES de manière régulière.

Une démarche de Comptabilité Carbone Analytique est généralement issue d'une volonté de mesure et de pilotage des émissions carbone à long terme. A ce titre, tout renouvellement de l'exercice doit s'appuyer :

- Sur le cadrage initial,
- Sur les sources de données industrialisables (soit souvent des sources brutes, issues directement d'outils de gestion et exportables selon la même structure de manière infinie tout en intégrant la mise à jour des données contenues)
- Sur les actions d'amélioration des calculs effectués lors de l'exercice précédent

Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes



Afin de faciliter le passage à l'action, la démarche requiert une sensibilisation des membres de l'organisation aux enjeux énergie-climat, comme dans toute démarche de comptabilité carbone traditionnelle. Une organisation se doit de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes de l'organisation (salariés, fournisseurs, clients ...) afin de renforcer sa prise en compte des enjeux énergie-climat dans sa stratégie d'entreprise. Cette sensibilisation peut être une étape du plan de transition.

La sensibilisation peut prendre plusieurs formes : mail aux clients ou fournisseurs, fresque du climat ou autres ateliers aux salariés.

Les étapes de la démarche



Phase 1 : Lancement et mobilisation des parties prenantes

La réalisation d'un Bilan Carbone demande en premier lieu un engagement de la direction pour la définition et la documentation des objectifs de l'organisation ainsi que la nomination d'un chef de projet, acteur principal de la démarche.

Phase 2 : Cadrage

L'objectif de la seconde phase est de sélectionner les périmètres.

- Le périmètre organisationnel : correspond à l'ensemble des sites, filiales, et pour la Comptabilité Carbone Analytique, axes analytiques de l'organisation à prendre en compte.
- Le périmètre opérationnel : correspond à l'ensemble des émissions dont dépendent les activités de l'organisation et qui seront comptabilisées (émissions directes et indirectes). Les émissions supportées par l'entreprise (présentent dans les exercices comptables) ainsi que non supportées (cycle de vie des produits, émissions directes ...) doivent être comptabilisées.
- Le périmètre temporel : correspond au pas de temps observé reflétant au mieux l'activité de l'organisation dans sa globalité. Pour la Comptabilité Carbone Analytique, il s'agit du dernier exercice comptable clôt

Pour la Comptabilité Carbone Analytique : les axes analytiques. Ils correspondent à la division des émissions par responsable, afin de construire un plan de transition à plusieurs niveaux de responsabilité au sein de l'organisation.

Phase 3 : Collecte et quantification

Le chef de projet a pour objectif de collecter l'ensemble des données, de préférence en quantité d'activité physique, internes ou externes à l'organisation (kWh, tonne de matière, km parcourus...), nécessaires au calcul des émissions sur les périmètres déterminés.

Les données sont converties en tonnes de CO2 équivalent. Les émissions sont réparties dans les différents postes d'émissions en les associant aux codes comptables et aux différents postes non supportés par l'organisation.

Les émissions sont également divisées selon les axes analytiques sélectionnés (par équipe, par projet, par fournisseur, par client ...).

Phase 4 : Vérification

Une première phase de restitution auprès des comités techniques puis auprès du comité de direction permet de vérifier les quantités d'activité, les résultats, ainsi que la répartition par code comptable et par axe analytique.

L'objectif de cette phase est la validation, la compréhension et l'appropriation des résultats par les différents responsables de l'organisation.

Phase 5 : Trajectoire et plan de transition

Cette dernière phase permet de coconstruire un plan de transition quantifié sur les émissions de GES et les budgets de l'organisation, réparties par axe analytique considéré et par code comptable. Une série d'indicateurs (en quantité d'activité, émissions de GES et budget) permettent le suivi des actions de réduction des émissions.

Les résultats d'un Bilan Carbone® associé à une Comptabilité Carbone Analytique comporte une quantification des émissions de GES de l'organisation, ainsi qu'un plan de transition cohérent et des trajectoires (émissions de GES et budget) associées.

Ces résultats sont idéalement présentés en réponse à une analyse des vulnérabilités de l'organisation face aux enjeux énergie-climat. Ces résultats sont présentés au comité de direction lors de la restitution finale.

À la suite d'un premier projet Bilan Carbone en Comptabilité Carbone Analytique, les outils et méthodes pour mettre en place et suivre le plan de transition doivent être disponibles. Il est ensuite de la responsabilité de l'organisation de suivre les indicateurs sélectionnés, les trajectoires par axe analytique (pour la Comptabilité Carbone Analytique) et les actions en temps réel.

Selon une logique de « baromètre », le calcul des émissions de GES doit être régulier afin de mesurer la conformité de la trajectoire des émissions avec le plan de transition et ainsi avérer son efficacité. Cette « prise de pouls » permet, le cas échéant, de mettre en place les mesures correctives visant à rejoindre l'objectif de décarbonation de l'organisation

Actions de sensibilisation

Des actions de sensibilisation sont réalisées au fur et à mesure du projet. Dans l'idéal, un atelier de sensibilisation complet sur les enjeux énergie-climat est réalisé, soit en phase de lancement, soit en phase de trajectoire.

La vulnérabilité des activités face aux enjeux énergie-climat est également un axe important de sensibilisation de l'organisation afin de construire le plan de transition.

Audit d'une Comptabilité Carbone Analytique

Afin de permettre l'audit complet d'une Comptabilité Carbone Analytique, toutes les décisions de l'équipe en charge du projet doivent être sourcées, expliquées et documentées précisément.

Lors du cadrage, la non prise en compte de certains périmètres (supportés ou non supportés) doit être justifiée. Le choix des axes analytiques doit être expliqué.

Lors de la collecte, les fichiers sont idéalement des exports bruts issus des outils de gestion de l'organisation, (base de données complète csv issus d'ERP, etc.). Chaque hypothèse de calcul doit être justifiée, ainsi que la prise en compte de quantités d'activités monétaires en l'absence de données physiques.

Lors de la trajectoire, les quantifications des actions de manière qualitative et quantitative doivent être expliquées. Les trajectoires doivent être justifiées par les actions réalisables dans le cadre de l'organisation, ainsi qu'idéalement par l'analyse des vulnérabilités face aux enjeux énergie-climat.

Pour la suite du projet les outils et moyens humains, techniques et financiers pour mettre en place le plan de transition doivent être identifiés.